

AFFAIRE N° 2. - Projet de voie entre le Front de Mer et la rue Roland Garros.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Ce projet consiste à relier la future voie du Front de Mer à la rue Roland Garros en traversant la rue Maréchal Leclerc. L'emprise prévue à cet effet par le Plan d'Urbanisme Directeur est de 24 mètres.

Dans la partie NORD (entre le Boulevard Lancastel et la rue Maréchal Leclerc) l'emprise de 24 mètres prévue à cette voie est nécessaire et se justifie au point de vue densité de circulation.

Par contre, dans la partie SUD (entre la rue Maréchal Lederc et la rue Roland Garros) cette emprise de 24 mètres est sujette à caution et ce, pour deux raisons majeures :

- 1°) au point de vue circulation, cette courte pénétrante de 24 mètres d'emprise ne semble pas se justifier, d'autant plus qu'elle débouche sur la rue Roland Garros dont la future emprise prévue au Plan d'Urbanisme Directeur n'est que de 14 mètres ;
- 2°) le terrain de Monsieur CAMBEFORT (2 500 m<sup>2</sup> environ) est traversé de part et d'autre par cette voie. Sur les 33 mètres de façade existants, il n'en reste plus que 9, rendant possible l'implantation d'un ensemble collectif avec commerce et double sortie de véhicules projeté par ce propriétaire. Dans ce cas, nous aurions à consentir à Monsieur CAMBEFORT un dédommagement très important.

Je vous demande donc, mes chers Collègues,

- 1°) de réduire l'emprise de cette future voie à 19 mètres dans la partie SUD ;
- 2°) de créer de part et d'autre de cette voie des galeries couvertes à rez-de-chaussée avec un retrait supplémentaire de 3 mètres minimum.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Vous pourrez consulter le plan qui circule actuellement. Vous savez que le Plan d'Urbanisme Directeur a été approuvé dans son ensemble mais, maintenant, il s'agit pour nous de régler les points de détail par des plans d'alignement. D'autres sont déjà fait, mais ne vous ont pas encore été soumis.

M. FONTAINE. - L'échangeur sera du type échangeur du Butor ?

LE MAIRE. - L'étude de l'échangeur ne nous concerne pas ; elle sera faite par l'Équipement.

Cette affaire a déjà fait l'objet de discussions lors de réunions de la Commission de l'Urbanisme et de la Circulation, ainsi que de la Commission des Adjointes.

M. LAPIERRE. - Ce projet de voie entre le front de mer et rue Roland Garros existe-t-il depuis longtemps ?

LE MAIRE. - Cette route était prévue au Plan d'Urbanisme Directeur, mais le Plan ne donne pas tous les détails, ne dit pas exactement où la voie passe, ne précise pas l'emprise de la route de façon exacte.

A la suite de cette affaire, vous avez un plan de détail. Toutes les personnes qui vont construire pourront le faire à partir de lignes, de points bien délimités.

La partie de 24 mètres est intéressante entre la rue Maréchal Leclerc et le Boulevard Lancastel. Il y a une circulation intense.

M. TOMI. - Monsieur le Maire, je crois que tout le monde a besoin de lumière sur cette affaire. Le terrain en question, appartenant à Monsieur CAMBEFORT, si j'en crois la légende (rose encadré de bleu) est entièrement occupé par l'emprise de la voie.

LE MAIRE. - Pas tout à fait.

(discussions sur plan).

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, Monsieur TOMI fait remarquer que, d'après-lui, il est dommage que cette voie ne soit pas en droite ligne, maintenue à 24 mètres. De toute façon, nous faisons ici une proposition. Il vous appartient de discuter du problème.

M. TOMI. - Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais il y a une voie qui est prévue à 24 mètres du boulevard Lancastel jusqu'à la rue Maréchal Leclerc, juste au dessous du Petit Marché. Quoi que nous fassions par la suite pour continuer vers Roland Garros, je vois difficilement une rue de 24 mètres jusqu'à la rue Maréchal Leclerc et qui, vis à vis, tombe à 19 mètres.

M. MONDON. - La circulation est moins dense.

LE MAIRE. - En fait, dans notre idée, nous partions d'une route de 14 mètres, la rue Roland Garros. A partir de là, nous n'avions pas besoin d'une route de 24 mètres. Nous avons pensé à 19 mètres pour arriver à la rue Maréchal Leclerc, qui va se trouver à 18 mètres, et ensuite nous allions à 24 mètres pour arriver à l'échangeur. Il y avait une progression : plus nous allions vers la route à quatre voies, plus nous élargissions. Nous n'avons pas besoin d'acheter autant de terrains. Au point de vue esthétique, je comprends l'avis de Monsieur TOMI, mais financièrement, le problème est différent.

M. TOMI. - Vous pourriez peut-être étudier la différence entre les deux ?

LE MAIRE. - Cela ne peut servir à rien de garder l'emprise. Si nous gardons 24 mètres, nous laissons aux propriétaires une partie de 9 mètres, inconstructible et que nous serons obligés d'acheter.

M. TOMI. - Monsieur le Maire, je me permets de vous rappeler une proposition que j'avais faite, à l'époque, à vos prédécesseurs, tendant à faire quelque chose de propre dans ce coin du Petit Marché.

LE MAIRE. - C'est à moi que vous aviez fait la proposition. Nous en tenons compte.

M. TOMI. - Ne pensez-vous pas que, dans le cadre de l'assainissement futur du secteur, nous avons intérêt à maintenir la voie ? Nous passons à travers un terrain. Nous allons laisser soit 9 mètres, soit 15 mètres de largeur. Si nous faisons une opération de regroupement de toute cette surface pour faire quelque chose de bien au Petit Marché, nous avons intérêt à avoir la même voie.

Voilà mon opinion, c'est celle d'un membre de ce Conseil.

M. HOARAU. - S'il y a remembrement, nous pourrions faire un très bel ensemble dans ce coin. La parcelle de Monsieur CAMBEFORT, en maintenant la rue à 24 mètres, ne serait pas tout à fait perdue.

M. CHANE KUNE. - Dans l'immédiat, il nous faudrait acheter le terrain CAMBEFORT, entièrement.

M. TOMI. - C'est encore la meilleure opération que vous puissiez faire.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, vous avez entendu la proposition de Monsieur TOMI. Je n'y suis pas opposé, mais il y a du pour et du contre.

M. GERARD. - L'achat de tous les terrains représente un investissement de 50 000 000 dans les trois ans, obligatoirement.

LE MAIRE. - Achetons-nous, ou n'achetons-nous pas ? La décision vous appartient.

M. TOMI. - Quel est le problème financier ?

M. CHANE KUNE. - Il faut compter 30 000 000 environ. Le terrain CAMBEFORT fait 2 500 m<sup>2</sup>.

M. TOMI; - A cet endroit, et avec la valeur que prendra le terrain avec votre voie, il n'y a pas à hésiter.

Quand réaliserons-nous l'opération ?

LE MAIRE. - Si vous votez pour les 24 mètres, nous sommes tenus de réaliser l'opération avec Monsieur CAMBEFORT, avant trois ans.

Mme ROCHE. - Le prix est déjà fixé ?

LE MAIRE. - Il nous faut acheter tout de suite si nous voulons un prix intéressant.

Mme ROCHE. - Monsieur CAMBEFORT est-il décidé à vendre ?

LE MAIRE. - Il nous pose le problème : ou nous achetons, ou il construit.

M. RIVIERE. - Et si nous prenions une option ?

LE MAIRE. - Il n'est pas d'accord.

M. BOURHIS. - Il serait peut-être plus souhaitable de refaire une étude et de représenter le dossier au Conseil.

M. Eric BOYER. - Peut-être y a-t-il une étude financière à faire auparavant.

M. TESSIER. - Plus nous attendons, plus les prix augmentent.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je mets la question aux voix.

Monsieur Francis BEDIER s'étant abstenu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour le maintien de la voie à 24 mètres suivant la proposition de Monsieur Maurice TOMI.

\_\_\_\_\_ du  
Saint-Denis, le 5 juin 1972  
\_\_\_\_\_  
le Secrétaire Général  
\_\_\_\_\_  
Signé : B. Brouet  
\_\_\_\_\_  
une copie certifiée conforme  
à Monsieur le Directeur des Affaires Financières  
A. Leseign